

Formation des élus : « Le Budget Commune -3500 habitants »

Cette formation vise à fournir aux participants une compréhension approfondie du Budget d'une collectivité, tant sur le plan juridique que pratique. En favorisant l'échange et la discussion, elle cherche également à faire comprendre comment bien structurer son budget.

Public visé

- Elus – Candidats
- Fonctionnaires

Prérequis

La formation ne nécessite aucun prérequis et repose sur une démarche volontaire.

Axes de compétences visés

- Incarner les valeurs de l'État et du service public ou de l'institution que l'on représente, ou de son employeur
- Connaître les règles du Budget
- Savoir structurer son budget

Profil de l'intervenant

Elus – Candidats – Fonctionnaire- Avocats- magistrats.

Objectifs de formation

- *Appréhender la notion de budget communal, son utilité, son élaboration et les enjeux qui l'entourent.*
- *Analyser et comprendre l'architecture d'un budget et les différentes sections qui le composent afin de vous permettre de voter utilement et efficacement le budget de votre commune.*

- Développer des compétences suffisantes pour suivre l'utilisation des ressources publique en analysant les principaux indicateurs financiers et leur évolution.

Programme

1. *Appréhender la notion de budget communal, son utilité, son élaboration et les enjeux qui l'entourent.*

- Les principes fondamentaux de la gestion budgétaire : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre, sincérité.
- Le cadre juridique du budget communal : Code général des collectivités territoriales (CGCT), lois de finances.

Les acteurs du budget communal

- Le maire : rôle dans la préparation et l'exécution du budget.
- Le conseil municipal : rôle dans l'adoption du budget et le contrôle de son exécution.
- Les commissions municipales : rôle dans la préparation des décisions budgétaires.
- Le trésorier : rôle de conseil et de contrôle de la légalité des dépenses.
- Les services de l'État (préfecture) : contrôle de légalité du budget.

Les débats budgétaires

- Les étapes de la procédure budgétaire : préparation, vote, exécution, contrôle.
- Le rôle des élus et des citoyens dans le processus budgétaire

Analyser et comprendre l'architecture d'un budget et les différentes sections qui le composent afin de vous permettre de voter utilement et efficacement le budget de votre commune.

La structure du budget communal

- La nomenclature budgétaire : les articles, les chapitres, les fonctions.
- La distinction entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- Présentation des principales recettes et dépenses de chaque section.

La section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement :
 - Les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).
 - Les dotations de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale).
 - Les recettes tarifaires (services publics locaux).
 - Les autres recettes (produits du domaine, etc.).
- Les dépenses de fonctionnement :
 - Les charges de personnel.
 - Les achats de fournitures et de services.
 - Les subventions aux associations.
 - Les charges financières (intérêts de la dette).
 - Les dotations aux amortissements.

La section d'investissement

- Les recettes d'investissement :
 - L'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé).
 - Les subventions d'investissement (État, région, département).
 - Les emprunts.
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

- Les dépenses d'investissement :
 - Les travaux d'infrastructures (voirie, bâtiments, réseaux).
 - Les acquisitions de matériel (véhicules, équipements).
 - Les remboursements d'emprunts.

- Développer des compétences suffisantes pour suivre l'utilisation des ressources publique en analysant les principaux indicateurs financiers et leur évolution.

Les indicateurs de capacité d'autofinancement (CAF)

- **A. L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBE)**
 - Définition
 - Formule de calcul :
 - Signification : L'EBE indique la capacité de la commune à dégager des ressources pour financer ses investissements, rembourser sa dette et faire face aux imprévus. Un EBE élevé est un signe de bonne santé financière.
 - Facteurs d'influence
 - Interprétation :
 - EBE positif
 - EBE faible ou négatif
- **B. La Capacité d'Autofinancement (CAF)**
 - Définition :
 - Signification : La CAF est un indicateur plus précis que l'EBE car elle prend en compte l'ensemble des flux financiers de la commune. Elle indique la capacité réelle de la commune à financer ses investissements et à rembourser sa dette.
 - Facteurs d'influence
 - Interprétation :
 - CAF positive
 - CAF faible ou négative :

Les indicateurs de structure financière

A. Le Fonds de Roulement (FR)

- Définition
- Formule de calcul
- Signification : Un FR positif est un signe de bonne santé financière car il indique que la commune dispose de suffisamment de ressources à court terme pour faire face à ses dettes.
- Facteurs d'influence
- Interprétation :
 - FR positif
 - FR négatif

B. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

- Définition
- Formule de calcul
- Signification : Le BFR indique le besoin de financement à court terme de la commune. Un BFR élevé signifie que la commune doit financer un décalage important entre ses encaissements et ses décaissements.
- Facteurs d'influence
- Interprétation :
 - BFR positif
 - BFR négatif

o C. La Trésorerie Nette

- Définition
- Formule de calcul
- Signification : Une trésorerie nette positive est un signe de bonne santé financière.
- Facteurs d'influence
- Interprétation :
 - Trésorerie nette positive
 - Trésorerie nette négative

Les indicateurs d'endettement

- **A. Le Taux d'Endettement**
 - Définition
 - Formule de calcul
 - Signification : Un taux d'endettement élevé signifie que la commune est fortement endettée et qu'elle consacre une part importante de ses recettes au remboursement de sa dette.
 - Facteurs d'influence :
 - Taux d'endettement faible
 - Taux d'endettement élevé

- **B. La Capacité de Désendettement (ou Délai de Retour à l'Équilibre)**
 - Définition
 - Formule de calcul
 - Signification : La capacité de désendettement indique la vulnérabilité de la commune face à une éventuelle baisse de ses recettes ou à une augmentation de ses charges.
 - Facteurs d'influence
 - Interprétation :
 - Capacité de désendettement faible (inférieure à 5 ans)
 - Capacité de désendettement élevée (supérieure à 10 ans)

Les indicateurs de pression fiscale

- **A. Le Taux Moyen des Impôts Locaux**
 - Définition
 - Formule de calcul
 - Signification : Un taux moyen élevé signifie que les contribuables locaux supportent une pression fiscale importante.
 - Facteurs d'influence :
 - Interprétation

Modalités pédagogiques

La démarche articule pratique et réflexion à travers des mises en situation filmées et débriefées pour chacun des participants et des apports théoriques et techniques.

Modalités d'évaluation

Présence sur l'intégralité du programme, compréhension de la méthode et des possibilités de mise en pratique à son poste.

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques de l'intervenant

Modalités pratique

- **Durée** | (7 heures de formation)
- **Date** | à convenance
- **Modalités de formation** | Formation en présentiel, groupe de 15 personnes maximum
- **Niveau** | Débutant – 1^{er} niveau
- **Tarif** | Prix unitaire 560€ HT/ élu. Taux horaire : 80€ ht/ Heure. Dégressivité : 70€ Ht/ heure / élu à partir de 10 élus.